



Extrait du registre des délibérations

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2022-3-1

R Prefecture

PÉRIGORD-LIMOUSIN

0240000400752-20220512-2022_3_1-DE
Reçu le 18/05/2022
Département de la Dordogne
Publié le 05/2022

Séance du 12 mai 2022

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
Chalais

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
02/05/2022

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 33
Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : DUTHEIL Frédéric, RANOUIL Michel, THOMAS Michel (absent et a donné pouvoir à Danielle FAUCHER), COUTURIER Pierre-Yves, GARNAUDIE Didier,

Madame Annick MAURUSSANE est désignée secrétaire de séance

Remplacement d'un élu communautaire

M. Patrick MEYNIER, Conseiller municipal à Jumilhac le Grand et Conseiller communautaire titulaire, a démissionné de sa fonction de Conseiller municipal. Il n'est donc plus conseiller communautaire. M. Daniel ALARY a été appelé à siéger à sa place, mais par courrier en date du 05/04 celui-ci a également démissionné.

Après renseignements pris auprès de la Sous-Préfecture, pour le remplacement du conseiller communautaire, les services de l'Etat nous indiquent que c'est **M. Tony PETIOT** qui est appelé à siéger au Conseil communautaire, à la condition bien sûr qu'il siège au Conseil Municipal.

Le Conseil prend acte de cette installation

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission à
Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 13 mai 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

